

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD24

présenté par
Mme Blin

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En France, les périodes de chasse sont strictement encadrées et limitées. Interdire complètement et définitivement la chasse le dimanche reviendrait à interdire de fait la chasse dans notre pays.

Par ailleurs, cette proposition de loi – qui est une énième attaque contre la chasse – fait fi des apports que cette activité apporte, en premier lieu nos territoires ruraux : Aménagement du territoire, restauration de la biodiversité, entretiens paysagers, animations dans les villages, participations aux fêtes traditionnelles, éducation à la nature.

C'est pourquoi le présent amendement supprime cet article unique.